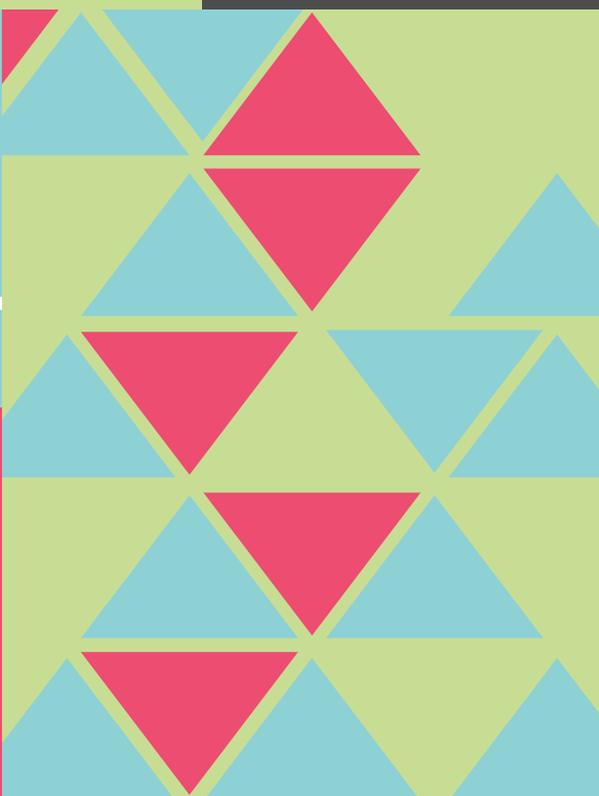


# Les élus MSA et la santé au travail

rapport  
mutualiste

2017





## Regards croisés

<b>La MSA, guichet unique de prévention</b>	p. 4
<b>RPS : une thématique prégnante</b>	p. 5
<b>Le plan institutionnel SST 2016-2020</b>	p. 6
<b>Un rapport mutualiste au plus près des réalités de terrain</b>	p. 7

## Actions des caisses

<b>MSA du Limousin - La prévention c'est un tout</b>	p. 9
<b>MSA d'Armorique - Interaction homme-animal : prévenir les risques</b>	p. 10
<b>MSA de Franche-Comté - Exploitants bovins-lait : combattre le mal de dos</b>	p. 11
<b>MSA Dordogne, Lot et Garonne - CO<sub>2</sub> les dangers du gaz carbonique</b>	p. 12
<b>MSA Midi-Pyrénées Nord - Stop aux chutes de hauteur</b>	p. 13
<b>MSA Alpes Vaucluse - Prévenir les chutes en arboriculture</b>	p. 14
<b>MSA Ile-de-France - Une prévention qui a de la branche</b>	p. 15
<b>MSA Portes de Bretagne - Le stress au travail, une action de long terme</b>	p. 16
<b>MSA Mayenne-Orne-Sarthe - Des sentinelles au service des personnes en difficulté</b>	p. 17
<b>MSA du Limousin - RPS : des dirigeants conscients et concernés</b>	p. 18
<b>MSA Ile-de-France - Pour le retour à une vie active</b>	p. 19

## Bilan 2016

<b>Des échelons locaux engagés...</b>	p. 20
---------------------------------------	-------

## Remerciements

p. 22

# LA MSA, GUICHET UNIQUE DE PRÉVENTION

---

**Rappelons d'entrée de jeu la vocation de la MSA : régime de protection sociale, elle est aussi un régime professionnel, adossé à des élus qui sont des agriculteurs, et des salariés agricoles d'exploitations, d'entreprises ou de services agricoles.**

---



**PASCAL CORMERY, PRÉSIDENT DE LA MSA**

Cette double appartenance — protection sociale, régime professionnel — est extrêmement importante pour bien comprendre l'approche institutionnelle de la prévention, où joue à plein la logique du guichet unique.

La SST est d'ailleurs une spécificité de la MSA qui est le seul régime de sécurité sociale à avoir la charge de cette mission, en cumulant les compétences de prévention des risques professionnels et de médecine du travail.

S'appuyant sur son réseau d'élus, la MSA s'attache à promouvoir les actions de prévention les plus pertinentes et les plus adaptées possibles aux métiers, aux compétences, aux

organisations, et bien entendu aux besoins des personnes physiques, qu'elles soient salariées ou non salariées.

Forte d'une expérience de plusieurs dizaines d'années, la MSA cherche à promouvoir la prévention primaire de santé au travail, qui vise à la suppression ou la réduction des nuisances à la source.

Ainsi la prévention primaire est-elle positionnée comme l'orientation stratégique fondamentale, un préalable à toute démarche de prévention. Agir le plus en amont possible, fait partie des savoir-faire ancrés dans les pratiques des acteurs de la prévention.

Pour autant, la stratégie de prévention primaire n'est pas que le fait des préventeurs, elle doit être intégrée par tous les professionnels dont les activités impactent les conditions de travail (conception des machines, des locaux, des organisations...). Des offres d'accompagnement sont proposées aux entreprises et aux exploitations. La prévention des risques professionnels est également intégrée dans la formation initiale et continue des actifs agricoles.

Un programme d'action de prévention des risques doit partir de l'évaluation des risques pour les atténuer, les maîtriser, les supprimer. Cette démarche s'effectue à partir de l'analyse des situations réelles de travail.

Mais quand l'activité professionnelle devient trop lourde à porter pour ceux qui l'exercent, cette approche de la prévention doit s'accompagner d'un effort d'accompagnement social, où le guichet unique peut produire à plein ses effets : l'ASS, le contrôle médical, les services de protection sociale sont mis à contribution, aux côtés des services SST, pour conjurer les effets négatifs des risques et accompagner les personnes vers de nouvelles perspectives.

C'est tout l'avantage d'un régime qui rassemble salariés et non-salariés, au sein d'un guichet unique, dans une communauté partagée d'intérêts, de protection et de progrès. ■

# RPS : UNE THÉMATIQUE PRÉGNANTE

**Le thème de la souffrance au travail a pris aujourd'hui une importance considérable, dans notre univers professionnel, dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans l'univers de la santé, et dans celui de la protection sociale, bien entendu.**

La MSA observe avec attention, depuis plusieurs années, la progression des RPS, tant auprès des salariés que des non-salariés. La succession ininterrompue de crises agricoles (sanitaires, climatiques, économiques,...) a mis nombre d'exploitants agricoles dans des situations telles que le suicide en agriculture est devenu d'une triste actualité. Mais, l'incertitude de l'emploi et les mutations du travail ont fait des salariés une cible tout aussi fragile.

Les RPS sont un enjeu majeur de santé publique. Ils peuvent provoquer des comportements à risque, des dépressions, voire mener au suicide. Ils ont également un impact sur l'entreprise avec des conséquences qui peuvent fragiliser les structures : absentéisme, taux élevé de rotation du personnel, baisse de la concentration et de la productivité, dégradation du climat social, atteintes à l'image de l'entreprise...

Le plan SST 2016-2020 a souhaité répondre à ces problématiques. La MSA a mis en place une démarche globale, dont certaines actions sont particulièrement emblématiques :

- l'une relative à la prévention du risque suicidaire des adhérents, à travers la mise en place de cellules pluridisciplinaires au sein des MSA, associant principalement ASS et SST, mais parfois aussi contrôle médical et services techniques. Pour près de la moitié des MSA, des psychologues sont intégrés. Ces cellules travaillent à la détection des situations d'urgences, et à leur accompagnement. En 2016, près de 1 400 signalements ont été effectués, dont près de 300 en situation d'urgence ;

- la seconde, avec les élus MSA. Certaines caisses forment leurs élus délégués à l'écoute active, pour en faire des « sentinelles », ce sont des dizaines, voire des centaines d'élus qui se mobilisent. Une démarche délicate, qui oblige les élus à la vigilance, tout autant qu'à la discrétion, et au sens du dialogue tant est traumatisant pour les personnes concernées par des difficultés le fait d'être identifiées en tant que telles ;

- la troisième impulsée par la CCMSA et orientée vers ce qu'on appelle aujourd'hui, la QVT, la qualité de vie au travail. La démarche intitulée « et si on parlait travail » est composée d'un

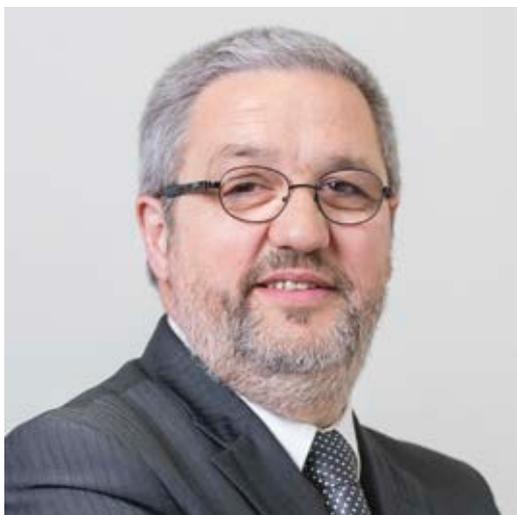


**THIERRY MANTEN, 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DE LA MSA**

film, de 7 expérimentations de réunions/débats et d'un cahier des charges pour mettre en place une formation « cultiver son bien-être au travail ». Cette démarche est basée sur la prévention primaire des RPS via une approche centrée sur le travail réel. En 2016, 23 MSA ont utilisé la démarche et sur l'ensemble du territoire 458 personnes ont participé à ces réunions. C'est une démarche de proximité au plus près des difficultés des professionnels et aussi des familles. ■

# LE PLAN INSTITUTIONNEL SST 2016-2020

**Le 16 février 2016, la MSA a lancé son nouveau plan SST 2016-2020, qui concerne les métiers de l'agriculture et filières agricoles identifiées comme les plus à risques et pour lesquels la MSA veut agir au cours des 5 prochaines années.**



**PIERRE BERTHELOT, PRÉSIDENT DU CPSS**



**PHILIPPE MOINARD, PRÉSIDENT DU CPSNS**

Conçu pour tous les travailleurs agricoles, le plan 2016-2020 fixe les orientations stratégiques pour mener des programmes d'actions en direction de populations salariées et non salariées. Six grands axes ont été dégagés par ce plan :

- la sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage où 56 % des accidents du travail des exploitants agricoles ont lieu, notamment dans les secteurs bovin et équin ;
- l'exposition au risque chimique, puisque près de 10 % des salariés sont exposés à des risques chimiques cancérigènes, mutagènes, et reprotoxiques et que l'ensemble des exploitants agricoles appliquent les procédures.
- le machinisme agricole, car 17% des accidents du travail des actifs sont liés à l'utilisation de leurs équipements de travail et 10% d'accidents mortels d'exploitants sont liés à des chutes de hauteur ;
- les risques psycho-sociaux, avec 35 à 60 % des travailleurs, qui évoquent des pressions psychosociales au travail ;
- les troubles musculo-squelettiques (TMS), qui, en nombre, représentent les premières maladies professionnelles reconnues du secteur agricole ;

- l'employabilité des actifs agricoles, car en effet, l'allongement de la vie professionnelle pose de nouvelles problématiques de maintien en emploi qui doivent être prises en compte.

Plus de 600 experts SST de la MSA (conseillers en prévention, infirmiers santé-travail et médecins du travail) font vivre la politique nationale de SST des actifs agricoles, grâce à leurs actions individuelles et collectives.

En cohérence avec le Plan santé au travail (PST 3) piloté par le ministère du Travail, la MSA a élaboré un plan SST adapté aux préoccupations de ses adhérents. Le 5ème plan SST pour 2016-2020 est issu d'une démarche participative, avec l'ensemble des acteurs de la santé au travail du réseau MSA.

Bien entendu, ce plan institutionnel se décline dans les 35 conseils d'administration des caisses de MSA et les comités de protection sociale (CPSS et CPSNS) y jouent un rôle privilégié pour impulser, suivre et adapter les politiques de santé au travail sur les territoires. Une occasion supplémentaire de souligner l'intérêt de la gouvernance MSA, et l'implication des élus pour une approche pragmatique des politiques de prévention. ■

# UN RAPPORT MUTUALISTE, AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DE TERRAIN

---

**Comme l'ont rappelé le Président M. Cormery, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Manten, les élus de la MSA composent, dans la chaîne des responsabilités institutionnelles, un cadre, un fondement et des repères indispensables pour faire tourner le plus harmonieusement possible la « machine » mutualiste.**

---

## LE MOT DE PHILIPPE MOINARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ACTION MUTUALISTE

Cette année, notre rapport mutualiste présente les actions menées dans neuf MSA, certaines pour plusieurs actions, puisque ce sont 11 actions au total qui sont présentées. Je signale que deux de ces actions sont portées par des administrateurs centraux, témoignant dans le cadre de leur rôle de délégués. Je suis très heureux de souligner ce fait, qui montre l'importance que les élus MSA attachent à leur mandat local. Le plan SST 2016-2020 est illustré dans plusieurs de ses axes :

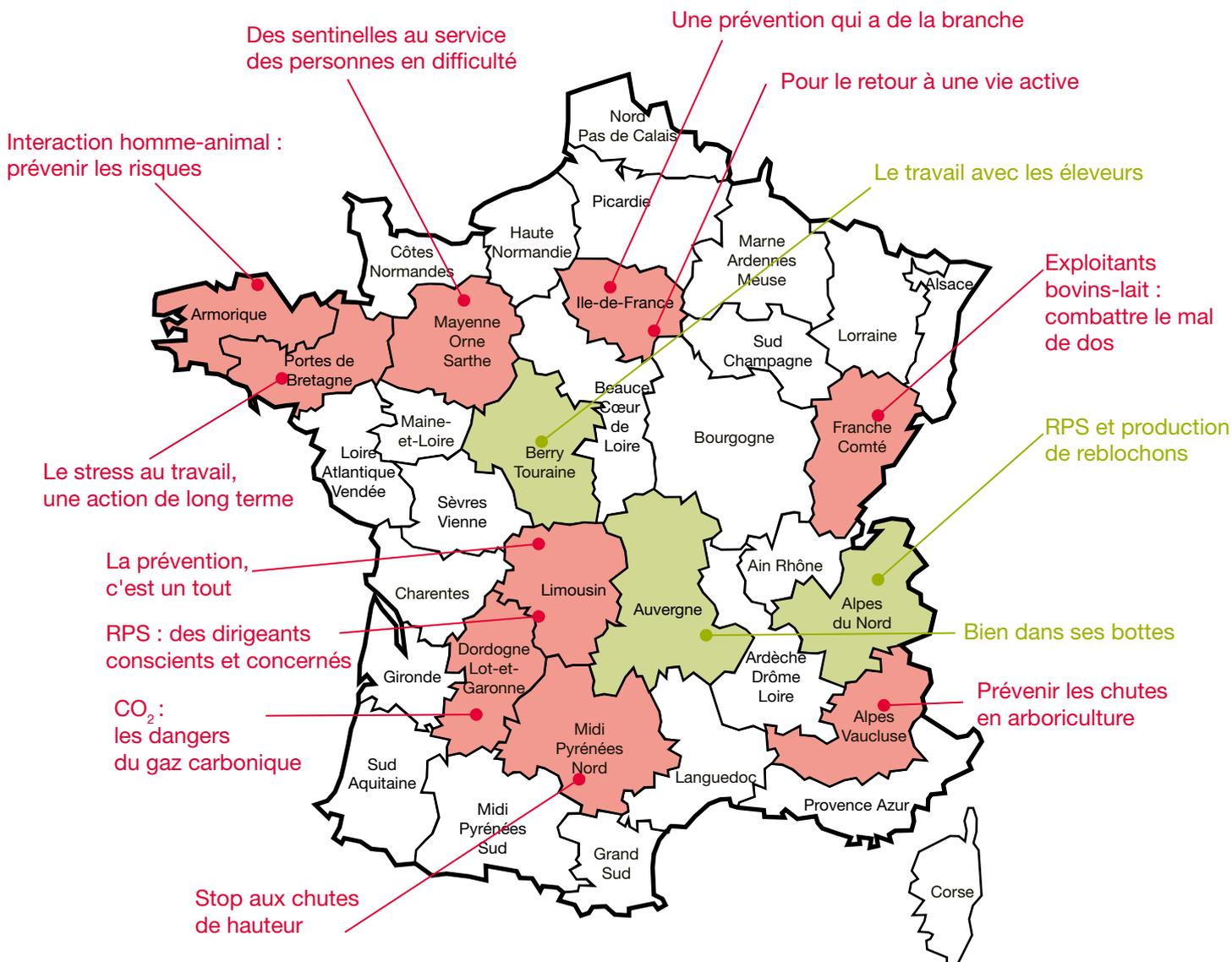
- le risque chimique (CO<sub>2</sub> dans les chais) ;

- la contention des bovins, les techniques pour lutter contre le mal de dos ;  
- les risques de chute de hauteur ;  
- la prévention des RPS ;  
- la question de l'employabilité et du retour à l'emploi.

Ce sont des élus des trois collèges qui ont accepté de s'exprimer. Que tous (délégués, membres de CD, administrateurs, administrateurs centraux) en soient vivement remerciés.

C'est toute la vitalité de notre mouvement qui repose sur eux. une approche pragmatique des politiques de prévention. ■

# CARTE DES ACTIONS



■ Vidéos présentées à l'AG du 22 juin 2017.

# LA PRÉVENTION, C'EST UN TOUT

**Quoi de commun entre la manipulation des bovins, les chutes et le bien-être au travail ? La réponse tient en un mot : la prévention. Mais rassembler tous ces thèmes en une seule session de formation ne va pas de soi. La MSA du Limousin a relevé le défi. Explications.**

Aborder le thème du bien-être au travail peut se révéler délicat lors de formations, car cela amène certains à témoigner de situations personnelles difficiles.

Pour que les participants puissent se confronter à leurs pairs, le cadre collectif doit se révéler sécurisant et créer un climat de confiance. Forte de ce constat, la MSA du Limousin a eu l'idée de partir d'une formation solidement implantée en matière de prévention, à destination des professionnels de la filière bovins (salariés et non-salariés), et d'en étendre le contenu.

À raison d'une journée par semaine, ce module s'échelonne sur quatre jours. Les deux premières journées sont axées sur la prévention « métier » (connaissance des bovins, puis présentation de systèmes de contention). La troisième journée est déjà

plus inhabituelle pour ces professionnels, puisqu'elle a trait à la prévention des chutes de hauteur, risque dont ils ne sont pas exempts mais qu'ils n'abordent pas spontanément. La dernière journée, enfin, traite de la question des risques psycho-sociaux à travers la thématique du bien-être au travail. Ce dernier volet bénéficie de la relation de confiance nouée lors des journées précédentes et se révèle riche d'échanges (voir témoignage).

 **À noter : une aide de 800 euros vient soutenir cette formation, dès lors que les entreprises participantes mettent en œuvre une amélioration des conditions de travail concernant l'un des risques abordés, après avis d'un conseiller en prévention.**



## **Bruno Gausson, administrateur MSA du Limousin (3<sup>e</sup> collègue), exploitant**



Avec les autres membres du conseil d'administration de la MSA, nous voulions mettre en œuvre une démarche d'accompagnement du risque suicide et des risques psycho-sociaux, à destination des exploitants.

Mais comment intervenir sur ces sujets dans un cadre collectif ?

Nous avons lancé une réflexion avec les professionnels de la prévention de la caisse et les animateurs de l'échelon local, et conclu qu'il fallait retenir le principe d'une formation plutôt que des réunions thématiques. Or il existait déjà une formation à la prévention qui fonctionnait bien, à destination de la filière bovine.

On y parlait manipulation des animaux et contention.

Nous voulions utiliser ce cadre familier pour passer progressivement à ces thèmes moins habituels en prévention que constituent les chutes de hauteur et le bien-être au travail. J'ai participé au recrutement des participants, avec les animateurs de l'échelon local.

Il n'empêche, lors de la première session, on avait la trouille : comment les gens allaient-ils prendre le thème du bien-être au travail ? Grâce au climat de confiance, le résultat a été extraordinaire. La formation a fait du bien aux participants, qui en ont parlé autour d'eux. Nous avons gagné notre pari.

# INTERACTION HOMME-ANIMAL : PRÉVENIR LES RISQUES

**Les statistiques MSA sont implacables : en 2015, près de 45 % (au plan national) des accidents du travail des chefs d'exploitation se sont produits dans les élevages bovins dont 44,4 % ont été mortels (49 décès). C'est pourquoi les élus de la MSA d'Armorique ont décidé d'organiser des journées de formation afin de prévenir et d'éviter ces accidents.**

Dans le secteur de Plancoët les élus MSA sont connus et peuvent compter sur les habitants pour faire passer des messages. Cette relation explique le succès suscité par la formation.

Animée par un formateur du groupement de défense sanitaire

Bretagne, elle a été organisée sur l'exploitation de Mme Yvane Guerlavais, chef d'exploitation en EARL avec son mari Sylvain, et vice-présidente de l'échelon local. Le public ciblé : principalement les éleveurs de bovins mais aussi les salariés d'exploitation et les jeunes en formation.



**Yvane Guerlavais, vice-présidente échelon local, canton de Plélan-le-Petit (1<sup>er</sup> collègue), agricultrice**

## Transposer sur le terrain la présence de la MSA

Lors de notre réunion d'échelon local les élus ont choisi ce thème de formation car il y a de nombreux accidents chez les éleveurs de bovins, les équipements de contention sont souvent inadaptés ou absents et l'idée était de réunir exploitants et salariés concernés par ce thème. Les notions de comportements des bovins et les techniques de manutention, notamment pour les soins aux animaux, sont très importantes pour prévenir les risques.

J'ai assuré la logistique et la communication : dénicher une salle de la mairie et contacter des éleveurs. Le contact direct est essentiel pour faire venir les gens.

Les travaux pratiques se sont déroulés sur notre exploitation. « Il y a quelques années j'ai eu un accident sur l'exploitation – explique Sylvain Guerlavais, – et, depuis, nous avons installé 3 boxes de contention avec barrières de soins et passages d'hommes ».

Cette journée était riche en conseils et informations, mais

surtout en convivialité, - renchérit Mme Guerlavais. Le fait d'avoir des exploitants et des salariés (jeunes et moins jeunes), ainsi que des employés du service de remplacement (SDAEC) et également un collègue élu MSA qui est inséminateur, a été très bénéfique dans les échanges d'expériences. Je voudrais souligner également l'investissement de l'animateur Didier Glot ainsi que la qualité de l'intervenant, qui ont contribué à la réussite de l'action. Le repas pris en commun et le cidre que mon mari a apporté ont couronné le tout !

Les agriculteurs ne perçoivent pas toujours tout ce que la MSA fait dans le cadre de la prévention. Les actions collectives que nous organisons sur les territoires (Tronçonneuses, Document Unique...) leur permettent d'en prendre conscience mais aussi de valoriser le rôle de l'élu MSA, l'identifier et reconnaître son travail.



# EXPLOITANTS BOVINS-LAIT : COMBATTRE LE MAL DE DOS

**Le mal de dos, c'est bien connu, est « la maladie du siècle ». Derrière ce symptôme, beaucoup de causes : mais pour les agriculteurs, qui travaillent dans le secteur « bovins-lait », les pratiques professionnelles sont la cause première du mal de dos.**

## Une action de long terme pour un besoin récurrent

L'action est partie d'une enquête de besoins proposée aux participants aux Instants santé en 2014, qui a montré l'intérêt d'une quarantaine de personnes (salariés-non-salariés) pour le thème du mal de dos. Pour mieux cerner la demande, et avec l'appui de Jean Michel Lornet, médecin du travail et David Noël (prévention des risques professionnels), un second questionnaire a permis de mieux cerner le sujet : fréquence, intensité du mal de dos, besoin d'approfondissement des connaissances médicales, d'apprentissages de postures ou d'exercices ludiques. Basée sur une quinzaine de réponses, la journée a été construite en 2015 avec les élus de la MSA.

## Une journée soigneusement préparée et constructive

Une journée a été ensuite organisée au Russey (dans le Doubs), en février 2016, journée à laquelle ont participé 17 exploitants agricoles (spécialisés dans l'élevage bovins-lait) dont 10 délégués MSA.



**J'ai participé à cette action montée par les élus MSA et j'en suis très content. Un an après l'action, je mets en pratique les conseils reçus au cours de cette journée, avec notamment des étirements le matin, avant de travailler et j'ai beaucoup moins mal au dos.**

**PHILIPPE NAPPEY - EXPLOITANT AGRICOLE EN BOVINS-LAIT**



Le projet était d'organiser l'action autour de deux objectifs :  
- avoir un appareil musculo-ligamentaire préparé ;  
- et adopter les bonnes pratiques professionnelles pour que les contraintes liées aux postures au travail soient acceptables.  
La journée a été organisée en deux phases : le matin, un atelier d'exercices physiques, en salle, animé par un éducateur sportif, l'après-midi des groupes de travail sur des apports plus théoriques, apportés par le Dr Lorney.

## Des résultats jugés très positifs

Les participants ont exprimé leur satisfaction, à l'issue de la journée, ayant appris l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le dos, en terme de pratiques professionnelles et tout ce qui permet d'améliorer le confort et la prévention du mal de dos : appareil musclant, fauteuil massant.



**Charles Stortz, président de l'échelon local sur trois cantons, Maiche-Morteau-le-Russey (1<sup>er</sup> collègue), exploitant**



J'en suis à mon 2<sup>e</sup> mandat MSA, et je suis satisfait d'organiser des actions qui répondent vraiment à nos besoins professionnels. Dans le secteur bovins-lait, avec la traite deux fois par jour, le vêlage, notre dos est mis à rude épreuve, et cette action nous a permis de savoir comment mieux ménager notre corps et mieux nous protéger. Si les équipements – quai hydraulique – progressent dans leur ergonomie, il est tout aussi important de protéger notre santé, en adoptant de bonnes pratiques.

# CO<sub>2</sub>, LES DANGERS DU GAZ CARBONIQUE

**Il faut rappeler toujours et encore que les élus MSA ont cela de particulier qu'ils partagent le quotidien de leurs électeurs. C'est pourquoi, les actions de Santé sécurité au travail de la MSA collent au plus près des problématiques du travail des exploitants et des salariés agricoles sur le terrain. En illustration, l'action sur les dangers du gaz carbonique qui s'accumule dans les chais, organisée par les élus de la MSA DLG.**

Le gaz carbonique tue. C'est un ennemi sournois : inodore et incolore, il se comporte comme un liquide, car plus lourd que l'air il coule vers les points les plus bas de la cuve. En période des vendanges, les accidents ne sont pas rares.

Les élus viticulteurs de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne le savent et sensibilisent régulièrement leurs collègues aux dangers

du CO<sub>2</sub> dans les cuves. En septembre 2016, la veille des vendanges, les élus, épaulés par le service de prévention ont organisé deux réunions d'information, à Sadhillac et au Fleix.

Au programme : les données techniques et scientifiques, toxicité du gaz carbonique, détection, ventilation et organisation du travail.



**Jean-François Fruttero, administrateur CCMSA et MSA Dordogne, Lot et Garonne, délégué cantonal, canton de Eymet, (3<sup>e</sup> collègue), viticulteur**



## Ne pas se faire prendre par le CO<sub>2</sub>

Si on entre dans une cuve pour la nettoyer après fermentation ou si l'on est amené à travailler près du sol dans la cave, l'accident est vite arrivé si aucune précaution n'est prise.

Pour le personnel permanent, le danger est le poids de l'habitude : avec le temps et l'expérience, la vigilance diminue.

Pour le personnel saisonnier, le danger est l'ignorance et la méconnaissance des processus de fermentation.

Les élus cantonaux du secteur viticole le savent et sollicitent régulièrement les services de prévention de la

MSA afin d'organiser des actions d'information. « Le dernier accident de ce type est arrivé chez nous il y a 7-8 ans. C'est vrai, ce n'est pas fréquent parce que les gens sont globalement sensibilisés. Mais on ne relâche pas, tous les ans il faut faire une pique de rappel, pour ne pas se faire prendre par le gaz.

Nous avons rassemblé autour de cette action aussi bien les vignerons que leurs salariés. Tout le monde peut tomber dans le piège. Les réunions ont été animées par M. Joël Arnaud, préventeur de la MSA. Son intervention, ludique et interactive, a littéralement captivé les participants. On espère que la bouche-à-oreille fera le reste pour diffuser le message.

# STOP AUX CHUTES DE HAUTEUR

**Être élu MSA, c'est notamment s'approprier les thèmes portés par l'Institution pour répondre à des besoins de terrain. A la MSA Midi-Pyrénées Nord, un élu s'est inspiré du plan santé sécurité au travail pour élaborer une action de prévention des chutes de hauteur avec l'aide d'un conseiller en prévention. Détails ci-dessous.**

Quand des réalités de terrain rencontrent une thématique MSA, des actions concrètes en résultent.

En Midi-Pyrénées Nord, une enquête menée par la MSA (septembre 2015) faisait état de 10 accidents mortels dus à une chute lors d'une intervention sur toiture, alors que 90 % des agriculteurs qui montaient sur un toit utilisaient des moyens non sécurisés, et qu'un quart d'entre eux estimaient que ce n'était pas dangereux.

Au vu de ces chiffres et des orientations du plan santé sécurité au travail 2016-2020, un conseiller en prévention de la MSA et le président du comité territorial de Lavit (Tarn-et-Garonne),

Gérard Marchesi, ont mis en œuvre une formation « travaux en hauteur et risque de chute en exploitation agricole » sur le territoire de cet élu local.

Lors de la première session, qui s'est déroulée en février 2017, six exploitants ont bénéficié de connaissances tant théoriques que pratiques, avec le matériel approprié.

Le succès de cette inauguration a permis de programmer quatre autres sessions d'ici à fin 2017, toujours en étroite collaboration avec des élus.

L'histoire continue, on n'en connaîtra pas la chute... et c'est tant mieux.



**Gérard Marchesi,**  
**président du comité territorial de Lavit (1<sup>er</sup> collègue),**  
**agriculteur**



La formation sur les risques en hauteur a été conçue avec Christophe Marty, conseiller en prévention à la MSA. Ça m'a intéressé car le sujet était assez nouveau pour nous, exploitants, et très concret puisqu'il y avait des démonstrations pratiques avec du matériel.

Cette formation s'est déroulée dans la CUMA (NdR : coopérative d'utilisation de matériel agricole) dont je suis président. C'est un bâtiment qui a 2 500 mètres

carrés de toiture, alors on fait appel à des professionnels quand il faut la réparer, mais même eux tombent parfois !

Nous, on a fait des démonstrations au sol. J'ai parlé de la formation aux salariés de la CUMA, à l'AG de la MSA aussi. Il faut inciter les gens à s'informer, car ils ne pensent pas souvent aux risques pour eux-mêmes.

# PRÉVENIR LES CHUTES EN ARBORICULTURE

**Les chutes de hauteur restent aujourd'hui l'une des principales causes d'accidents du travail : 12,4 % pour les agriculteurs, 9,4 % pour les salariés agricoles. Le secteur arboricole est particulièrement concerné, car de nombreux travaux sont réalisés en hauteur. Deux conférences débats ont été animées par la CCMSA et la Dirrecte 04/05 en mai 2016, et une formation de deux jours a été ensuite proposée en novembre 2016. Gros succès pour la journée du 27 mai 2016, à Rourebeau.**

La conférence à 2 voix a attiré 90 participants, dont 60 exploitants et salariés agricoles, autour de 5 stands présentant la prévention des risques, la formation, la protection sociale, ainsi que du matériel innovant présenté par plusieurs fabricants.

La conférence a porté sur la réglementation concernant le travail en hauteur (présenté par la Dirrecte Paca) inchangée depuis 1996, et Benoît Moreau (CCMSA) a fait un point sur l'avancée de la norme qui s'appliquera bientôt aux plateformes arboricoles (plateformes Elévatrice Mobile de Personnes - PEMP), qui a suscité beaucoup de débats parmi les participants, ayant découvert ce jour-là qu'ils pouvaient être mis en cause devant les tribunaux. Des solutions techniques devront être trouvées pour améliorer la sécurité dans les vergers et plusieurs études sont en cours dans différentes régions françaises. Il faudra mettre en place une application la plus adaptée possible aux structures locales.



**Cette journée a été très utile en terme d'information sur notre métier, même si nous - arboriculteurs, nous nous posons beaucoup de questions sur les modalités d'adaptation de nos pratiques et de nos équipements à la réglementation en vigueur.**

**CHRISTOPHE RODUIT - TÉMOIN ET BÉNÉFICIAIRE DE L'ACTION - PRODUCTEUR DE POMMES, ARBORICULTEUR.**



**Jean-Claude Rimbaud, administrateur MSA Alpes Vaucluse (3<sup>e</sup> collègue) producteur de fruits, légumes et céréales.**

J'ai impulsé l'organisation de cette manifestation avec l'aide du service PRP de la MSA. Cette journée d'information a été très bénéfique, car les arboriculteurs n'avaient que très peu d'information sur la réglementation et il était indispensable de les alerter sur leurs pratiques, les dangers qu'elles peuvent représenter, les évolutions de la réglementation et les problèmes d'application - techniques et financiers - que cela peut engendrer. Les

PEMP sont des matériels onéreux, qui ne sont pas utilisables dans tous les sites et bien sûr, leur achat et leur utilisation posent de multiples questions. Il était donc indispensable de regarder de près ce problème et d'y sensibiliser les arboriculteurs. Avec ces actions d'information, la MSA joue pleinement son rôle et je suis satisfait d'y contribuer.



# UNE PRÉVENTION QUI A DE LA BRANCHE

**Régulièrement, la MSA Ile-de-France participe aux rencontres régionales organisées par la Société française d'arboriculture. Elle y sensibilise les participants à la prévention des risques professionnels et à la préservation de leur santé. C'est aussi l'occasion de se faire connaître auprès d'un large public. Avec, en première ligne, des élus comme ambassadeurs.**

Les grimpeurs élagueurs ne regardent pas la prévention de haut. Ils vivent un métier à risques, qui nécessite un professionnalisme sans faille. En matière de prévention, le régime agricole les accompagne par des actions d'information et de sensibilisation. La MSA Ile-de-France participe ainsi depuis plus de vingt ans à une

manifestation grand public organisée par la Société française d'arboriculture dans chaque région. Elle y tient un stand d'information et a introduit une épreuve de sauveteurs secouristes dans le programme du concours entre professionnels. En 2016, elle proposait en outre un questionnaire portant sur la réglementation et autres informations liées aux risques.

Des élus prennent une part active à cette action (voir témoignages), par leur présence et leur écoute. Un moyen parmi d'autres de tisser du lien et de jouer un rôle de relais de proximité.



**Jean-Daniel Béguin, président  
de l'échelon local de Mantes  
(1<sup>er</sup> collègue), exploitant**

## Une accroche pour montrer qu'on est de leur côté

Même s'il ne travaille pas dans les arbres (il est à la tête d'une exploitation en polyculture), Jean-Daniel Béguin s'est tout de suite intéressé aux rencontres régionales de la SFA. « Je suis passionné de forêt, ça tombait bien, dit-il, et le cadre où se passe le concours est magnifique. En 2016, c'était à Thoiry ». Cet élu est conscient de l'enjeu de la prévention pour les grimpeurs élagueurs : « c'est une activité dangereuse, où il faut être agile et prudent, observe-t-il. Il faut le voir pour se rendre compte. » Jean-Daniel a une idée précise de son rôle : « je n'y vais pas en touriste, nous portons un gilet au logo de la MSA. C'est une accroche pour montrer qu'on est du côté des gens, et disponibles pour discuter avec eux ».



**Stéphane Gresset, délégué  
cantonal, Sud Yvelines  
(2<sup>e</sup> collègue), salarié paysagiste**

## « Se rendre visible »

L'arboriculture, Stéphane Gresset en est un connaisseur. « C'est mon ancien boulot, et j'y connais du monde », confie-t-il. Il a tout naturellement pris sa place à chaque édition des rencontres régionales auxquelles la MSA participe. « En tant qu'élu, je suis là pour assurer une présence, répondre aux gens, au besoin les orienter vers les techniciens de la MSA. Souvent, les visiteurs découvrent grâce à nous que la MSA a des élus pour les représenter et les écouter. C'est utile, d'être visible ! » Stéphane en profite pour entretenir son réseau de connaissances. C'est aussi comme cela que la MSA prend racine.

# LE STRESS AU TRAVAIL, UNE ACTION DE LONG TERME

**Les RPS, ou risques psychosociaux sont une thématique qui prend de l'ampleur depuis quelques années. Le conseil d'administration de la MSA Portes de Bretagne a pris l'initiative dès 2009, après une grave crise du lait, de réaliser une étude du mal être chez les non-salariés agricoles, et de mettre en place différentes solutions pour aider les exploitants et leur famille. Une action de longue durée, jusqu'en 2017.**

À partir de 2011, les résultats de cette enquête ont conduit la MSA à sensibiliser les organismes pouvant avoir une influence sur la situation des exploitants (administration, organismes professionnels agricoles, groupes de développement agricoles, banques, coopératives, assurances) et de chercher ensemble des solutions d'accompagnement le plus en amont possible. Quatre grands facteurs de risque ont notamment été ciblés : la charge de travail, les mauvaises relations professionnelles, la pression financière et le manque de récompenses par rapport au travail fourni.

La démarche a servi de tremplin à la construction en 2011 de journées de sensibilisation destinées aux non-salariés réédi-

tées tous les ans (près de 30 réunions pour environ 250 exploitants), et, depuis 2016, à la mise en place d'un dispositif gratuit d'accompagnement des personnes en souffrance par des psychologues.

Parmi les solutions qui peuvent être proposées aux exploitants figurent la recherche de compétences complémentaires en matière de ressources humaines ou d'organisation du travail, la participation à des sessions de formation par la MSA permettant de faire le point sur la situation de l'exploitant, ou encore la mise en œuvre d'un accompagnement individuel afin d'analyser plus finement la situation et d'envisager la reconversion.



## **Colette Delamarre, administratrice CCMSA et MSA des Portes de Bretagne, déléguée cantonale du canton de Montfort sur Meu, (1<sup>er</sup> collège), agricultrice**

Cette action, je m'y suis investie, dès 2009, avec d'autres délégués, en la lançant sur deux cantons, en élaborant le questionnaire, et en incitant à y répondre toutes les personnes que je connaissais. J'ai aussi participé à l'exploitation des résultats en les présentant au conseil d'administration de la caisse Portes de Bretagne et en accompagnant les actions qui ont été ensuite mises en place.

J'y croyais, et quand j'en vois les résultats aujourd'hui, j'y crois encore plus. Vaincre l'isolement des exploitants, dédramatiser, changer le regard sur les difficultés

que n'importe qui aujourd'hui risque d'affronter, que ce soit du fait de la conjoncture ou d'accidents de la vie, c'est extrêmement important.

Maintenant, il faut continuer, mais en essayant de mieux anticiper, de mieux prévenir l'accroissement des difficultés... Pour ne pas arriver quand il est trop tard. Mon mandat de déléguée cantonale a beaucoup de sens, c'est lui qui nourrit mon mandat d'administrateur central, je fais remonter les besoins des territoires.



# DES SENTINELLES AU SERVICE DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

**Dans un monde agricole fragilisé par les crises économiques, les risques psychosociaux viennent au premier plan. Parmi les MSA qui luttent contre ce fléau, la MSA Mayenne Orne Sarthe a mis en place un réseau « sentinelles », en première ligne pour la prévention. Précisions ci-dessous.**

C'est un fait hélas trop connu, le monde agricole est confronté à de multiples crises. Depuis plusieurs années, la MSA dans son ensemble se mobilise contre les effets de ces crises sur la situation de ses adhérents, qu'ils soient touchés directement ou indirectement : aux mesures d'accompagnement financier s'ajoutent la mise en place de cellules de crise, d'une plateforme d'écoute (« Agri'écoute »), et bien sûr l'implication des élus. Ainsi, depuis 2014, la MSA Mayenne Orne Sarthe forme ses élus afin qu'ils connaissent mieux les aspects psychologiques des situations de fragilité. Cette formation intitulée « anxiété,

dépression, mal-être : repérer, écouter, orienter » a été le déclencheur de la mise en place d'un réseau de délégués formés à l'écoute active, réseau baptisé « Sentinelles ». Rien que sur l'année 2016, 150 délégués ont bénéficié d'une telle formation. L'originalité du dispositif est d'y associer des professionnels MSA (préventeurs, conseillers sociaux, etc.) et des salariés des organisations professionnelles agricoles. L'objectif ? Multiplier les chances de connaître les situations à risque avant qu'il ne soit trop tard. Une complémentarité certes indispensable, mais aussi un témoignage de solidarité en action.



## **Annick Poulard, administratrice MSA Mayenne-Orne-Sarthe (1<sup>er</sup> collègue) agricultrice**

C'est un drame qui a déclenché l'envie du conseil d'administration de la MSA de mettre en place cette formation. En Nord Mayenne, un éleveur a réussi à cacher ses difficultés pendant des mois. Il faisait semblant de travailler comme d'habitude, mais ne confiait rien. Finalement, il s'est suicidé. Pourtant, ses voisins se souciaient de lui, mais repérer, écouter, orienter, ça n'est pas toujours facile.

D'où l'intérêt de mutualiser les personnes et les ressources, pour augmenter les chances d'avoir accès à

ceux qui se murent dans leurs difficultés. Et en amont, on peut mieux conseiller ceux qui se découragent, pour les encourager à rebondir, à ne pas se laisser s'enfoncer.

Dès le début, j'ai adhéré aux groupes de formation, qui se sont révélés très riches. C'est ce que j'apprécie avec la MSA : que l'on soit intervenant salarié de la caisse ou élu, on travaille dans la transparence, c'est comme une famille.



# RPS : DES DIRIGEANTS CONSCIENTS ET CONCERNÉS

**Les élus de la MSA du Limousin ont voulu répondre aux objectifs du plan SST sur le thème des RPS chez les salariés agricoles, en sensibilisant les employeurs de PME/TPE et en les invitant à échanger sur ce sujet difficile, à travers l'organisation de trois petits-déjeuners conférence.**

Une opération ambitieuse de sensibilisation a précédé l'organisation de ces petits - déjeuners, avec un mailing adressé à 800 employeurs de PME/TPE (1 à 10 salariés), invités à participer à une présentation des risques psycho-sociaux, suivie d'un débat. Ces « Instants-dirigeants » d'une durée de 2 heures maximum ont été animés, en Corrèze, par un médecin du travail, le Dr Catherine Champétineau, une infirmière, Mme Martine Laporte, ainsi que par un conseiller en prévention, M. Bernard Bory. Cette action s'est déroulée en 2016 dans les trois départements de la caisse du Limousin, à Limoges, à Guéret, ainsi qu'à Brive-la-Gaillarde.



**Cette action, le Conseil d'administration l'a décidée à l'unanimité. Toutes les composantes, salariés – non-salariés – étaient d'accord pour impulser une action de grande ampleur, organisée sur plusieurs années, puisque nous avons un programme de déploiement jusqu'en 2020. À côté de l'organisation, les élus se mobilisent pour faire connaître l'action sur le terrain. Nous avons tous la volonté de dédramatiser, d'ouvrir le dialogue sur ces questions difficiles. Les réalités sont complexes, n'importe qui peut être pris dans un engrenage négatif et si nous voulons progresser, il faut savoir en parler sans crispier telle ou telle partie prenante.**

**PATRICE POUGET - PRÉSIDENT DU CDEL DE LA CORRÈZE (2<sup>E</sup> COLLÈGE)**



**Jacques Faurel,  
vice-président échelon local Brive-  
Donzac-Larche-Malmont  
(3<sup>e</sup> collègue), producteur de tomates et de  
fraises**

Je suis allé à cette conférence avec l'idée d'en savoir plus sur la question. On nous a rappelé tout ce à quoi il faut veiller quand on est employeur..... Des situations concrètes ont été évoquées, qui montrent la complexité du sujet des RPS.... Ainsi, un employeur a évoqué la situation d'un salarié ayant des difficultés avec l'alcool, et qui était conducteur d'un camion de livraison. Il a évoqué le cas de conscience qui était le sien, la recherche d'une solution humaine, sa propre situation en termes de responsabilité.... Il a souligné que tout seul, on ne sait que faire.... Et a rappelé la possibilité - précieuse - d'être conseillé par la MSA.

**Romuald Piteau (responsable  
d'une entreprise d'espaces verts et de  
services à la personne)**

Cette réunion a été très constructive, et il s'est trouvé que peu de temps après, j'ai rencontré une difficulté avec l'un de mes salariés, suivi par l'AGEFIPH, connaissant des difficultés personnelles, avec de fréquents arrêts de travail. Je souhaitais garder ce salarié dans mon entreprise, et la MSA - et notamment le conseiller en prévention - m'a aidé à cheminer dans ma réflexion. Les synergies établies avec la MSA sont vraiment intéressantes. Elles responsabilisent toutes les parties prenantes.

# POUR LE RETOUR A UNE VIE ACTIVE

**Aujourd'hui, les maladies chroniques concernent 20 % de la population française dont 15 % d'actifs. Après une longue absence, le retour à la vie socialement active signifie souvent le retour à la bonne santé, à la normale. Et grâce aux progrès thérapeutiques, la plupart des personnes sont heureusement amenées à reprendre une activité professionnelle. Mais un accompagnement s'avère souvent nécessaire.**

Dès le début de leur mandat en 2015, les administrateurs du CPSS de la MSA Ile-de-France ont constaté un besoin d'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Ils ont donc saisi la direction qui a été à leur écoute, soutenu l'idée et initié une démarche en partenariat avec Agrica. Le public ciblé couvre des salariés reconnus inaptes sans possibilité de reclassement ou dont la situation médico-socio-professionnelle laisse présager un risque de rupture, des salariés en arrêt de plus de 6 mois, ou encore des exploitants rencontrant des problèmes de santé avec retentissement sur leur exploitation. A la suite de différentes rencontres entre les services MSA impliqués dans cette démarche (SST, Contrôle médical, protection sociale et ASS) et Agrica, il a été envisagé de réaliser un parcours « à tiroirs » selon la durée de l'arrêt,

la profession de la personne... La détection se fait lors d'une visite de pré-reprise ou de reprise par la MSA qui, avec l'accord de l'intéressé, transmet une fiche de signalement à une cellule pluridisciplinaire, composée de médecins du travail, d'élus et de représentants d'Agrica. Ceux-ci sont chargés d'évaluer la pertinence du dossier d'un point de vue social et médical puis décident de la suite la plus appropriée à donner : entretiens, bilans de compétence, remobilisation, plan d'actions, etc.

Pour cette dernière partie, la MSA et Agrica co-financent l'intervention d'un prestataire, tels que l'Areram (Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale) ou Rehalto, entreprise spécialisée dans le développement du bien-être au travail.



## Pierre Maget, président CPSS MSA Ile-de-France, ancien salarié d'Agrica

*Engagé depuis 1984 en tant que délégué cantonal, Pierre Maget devient administrateur de la MSA IDF en 1995 et accomplit 5 mandats.*

J'ai été très ému par l'histoire dramatique d'une personne qui a sombré dans un dénuement total, faute de trouver des forces pour faire face aux difficultés. Sa situation était pourtant connue de beaucoup, mais personne ne lui est venu en aide. Or, tout le monde n'a pas toujours les ressources individuelles et sociales pour s'en sortir. Le soutien concret de l'employeur et des institutions sociales jouent un rôle décisif dans le

succès de la réinsertion professionnelle après une longue phase d'absence pour cause de maladie.

En tant que président du CPSS, j'ai souhaité apporter des réponses au problème de désinsertion professionnelle. Grâce au travail collectif de tous les partenaires, et à peine un an et demi après, une cellule de coordination pluridisciplinaire a vu le jour. Pilotée par Dr Véronique Azemar, elle est aujourd'hui en phase d'expérimentation et les résultats sont très encourageants.



# DES ÉCHELONS LOCAUX ENGAGÉS...

Depuis 2012, le recensement des actions de l'échelon local permet de dresser un panorama chiffré de l'implication des élus de la MSA et de son impact sur les populations visées. Pour l'année 2016, toutes les caisses de MSA ont participé à la remontée de ces données, mettant en évidence leur intérêt et surtout le dynamisme des plus de 24 000 élus de la MSA.

## Pour l'année 2016, le réseau des délégués c'est

Une montée en charge importante par rapport à 2015, qui était une année d'élection, d'installation et de formations nombreuses notamment pour les nouveaux élus.

 L'implication d'un élu dans une action profite à près de 13 participants en moyenne

**2 267 actions**  
sur les territoires impliquant des élus, dont plus de la moitié à l'initiative des élus

Près de **8 200** élus concernés  
Soit près de 4 élus par action en moyenne.

**104 778** bénéficiaires (participants aux actions) soit environ 46 bénéficiaires par action en moyenne par rapport à 2015, c'est un accroissement de :  
**+ 43 % d'actions mises en place**

**+ 46 % d'élus concernés**

**+ 33 % de bénéficiaires**

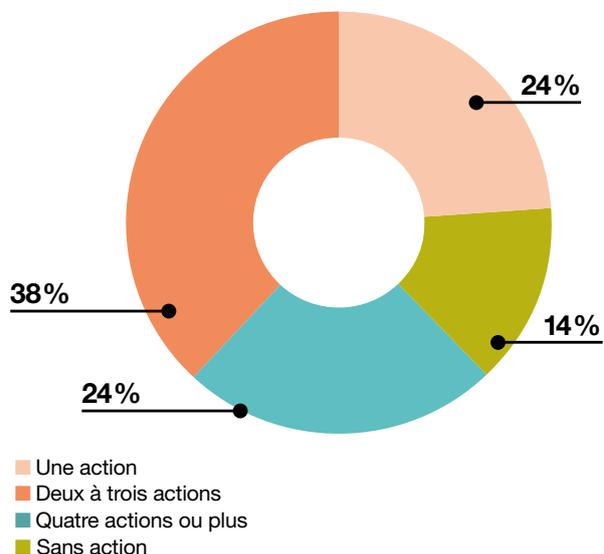
## C'est également une animation du territoire très dynamique

Près de 86 % des échelons locaux ont vu se réaliser au moins une action sur leur territoire, et près de 62 % d'entre eux au moins 2 actions.

En 2015, la part d'échelons locaux sans action était de près de 31 %. En 2016, avec des élus formés et mobilisés, elle n'est plus que de 14 %.

La tendance générale est à l'augmentation de la part d'échelons locaux bénéficiant de plus de 2 actions.

## PART DES ÉCHELONS LOCAUX...



## Une implication différente selon les actions

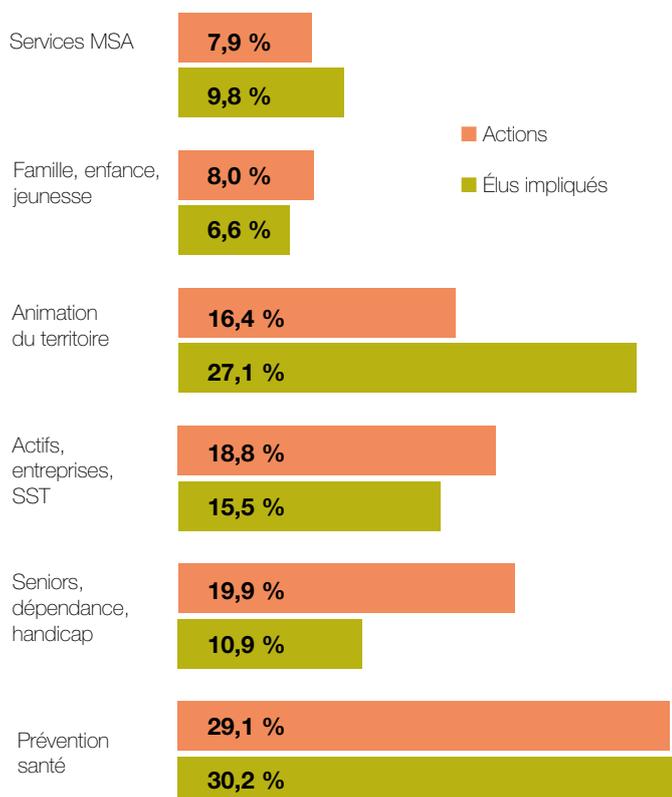
**Ce recensement 2016 permet d'observer des différences entre les six catégories d'actions définies, dues pour la plupart à leur domaine d'intervention et à l'implication des élus.**

### La prévention santé, thème privilégié des élus

À l'instar des années précédentes, la prévention santé reste un thème cher à la MSA : avec 29,1 % de l'ensemble des actions mises en place sur les territoires, elle représente la catégorie la plus investie par les délégués de l'échelon local et celle qui les mobilise le plus (30,2 %).

L'animation du territoire représente également un fort investissement pour les élus (27,1 %), malgré un nombre d'actions moindre (16,4 %), et témoigne de leur volonté de dynamiser leur territoire avec des actions locales.

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D' ACTIONS (EN %)

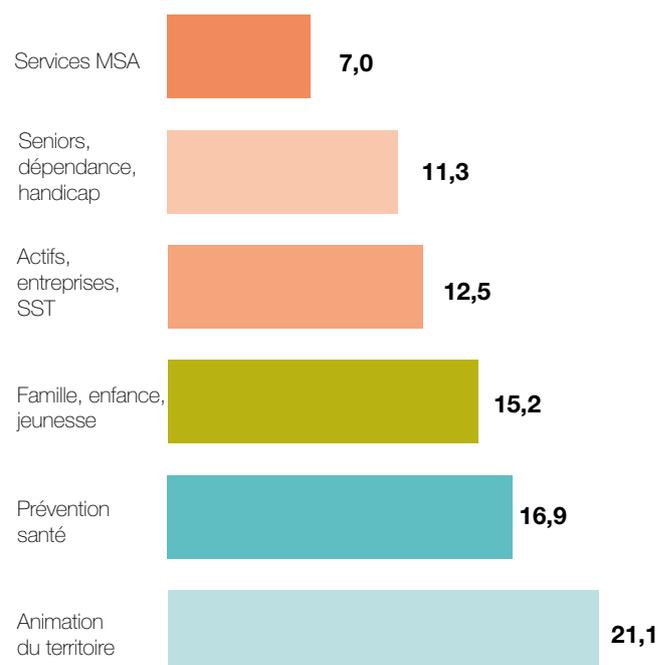


### Beaucoup de temps consacré à l'animation du territoire

Le temps consacré par les élus est un indicateur précieux de leur implication, mais ces chiffres comprennent essentiellement le temps passé lors des réunions de préparation et lors du déroulement de l'action même. Il faut ajouter à cela tout un investissement personnel difficile à chiffrer : porte-à-porte, distribution de tracts, recherches de partenaires etc.

L'animation du territoire et la prévention santé, qui sont les catégories impliquant le plus d'élus (27,1 % et 30,2 %), sont également celles pour lesquelles ils passent le plus de temps, avec 16,9 et 21,1 heures en moyenne.

### TEMPS MOYEN CONSACRÉ PAR LES ÉLUS À UNE ACTION (EN HEURES)





*CCMSA :*

Docteur Patrice Heurtaut, Magalie Cayon,  
Sylvie de la Fabrègue

*Caisses de MSA :*

MSA Alpes Vaucluse : Anne-Laure Torresin,  
Jacques Rochat, Bruno Astolfi

MSA Portes de Bretagne : Jacques Rolland,  
Fabienne Lagoeyte, Hervé Guillotel,

MSA Ile-de-France : Laurent Pilette, Magalie Rascle,  
Sylvie Berhault, Véronique Azemar, Philippe Tran Tan Hai

MSA du Limousin : Eric Dalle, Serge Paillassou,  
Francis Meneyrol, Stéphane Dardillac

MSA d'Armorique : Philippe Meyer, Christine Morvan,  
Christine Gosset, Didier Glot

MSA de Franche-Comté : Jean-Marie Boulec,  
Stéphane Pouchkarévtch-Dragoche, Nadège Lécuyer,  
Isabelle Bocquenet, Nathalie Barrachin-Koch,  
Jean-Michel Lornet, David Noel

MSA Dordogne, Lot et Garonne : Lysiane Lenice,  
Nathalie Buisine, Frédérique Jourgnac

MSA Midi-Pyrénées Nord : Philippe Herbelot,  
Frédéric Ligier, Jean-Claude Pascal, Philippe Millet

MSA Mayenne-Orne-Sarthe : Véronique Sixou-Pilette,  
Elizabeth Ardeme, Matthieu Gorsse, François Puisset



**Création**

Céline Marie-Zaïm

**Rédaction**

Thomas Bousquet, Laurence Figoni-Berthier,  
Tatiana Iessoian et Olivier Rebecq

**Coordination**

Brigitte Riberolles

**Crédits photographiques**

Franck Beloncle/CCMSA Image

**Réalisation**

PAO CCMSA

**Impression**

Reprographie CCMSA

**Distribution**

Courrier CCMSA

**MSA caisse centrale**  
Les Mercuriales  
40, rue Jean Jaurès  
93547 Bagnolet cedex  
Tél. : 01 41 63 77 77  
[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore